



A propos du Codex Alimentarius



Le Code alimentaire international, plus connu sous l'appellation officielle de **Codex Alimentarius** est né au début des années 60 dans le double souci de protéger les consommateurs et de faciliter les échanges internationaux grâce à l'établissement de normes communes à tous les pays. La Commission du Codex a ainsi été créée en 1962 par deux institutions onusiennes : l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ces normes sont censées faire autorité sur le plan mondial pour les échanges internationaux. D'après leurs auteurs, elles constituent des références généralement admises par les consommateurs, producteurs et transformateurs de denrées alimentaires.

Quelques repères chronologiques:

1945 : création de la FAO dont le mandat couvre la nutrition et les normes alimentaires qui y sont relatives

1948 : création de l'OMS, chargée de la santé humaine ce qui englobe les normes alimentaires.

Dans les années 50, certains pays (l'Argentine, l'Autriche) élaborent leur propre code alimentaire et des réunions mixtes commencent à associer experts de la FAO et de l'OMS. En 1955 a lieu la 1^{ère} conférence mixte sur les additifs alimentaires dont " *l'emploi croissant, et quelquefois insuffisamment contrôlé, préoccupe aussi bien l'opinion publique que les autorités administratives* ".

En 1961, la FAO vote une résolution portant création de la **Commission du Codex Alimentarius**. L'année suivante, un comité mixte FAO/OMS demande à la Commission de mettre en œuvre un programme sur les normes alimentaires et de créer le **Codex Alimentarius**. Il s'agit d'un recueil de normes, de codes d'usage, de recommandations, appelé à se développer au fur et à mesure des apports nouveaux et des révisions que rendra nécessaire l'avancée des sciences. En 1963, la 16^{ème} assemblée mondiale de la Santé (organe directeur de l'OMS) approuve la création du programme ainsi que les statuts de la Commission du Codex.

La Commission du Codex se réunit tous les 2 ans, soit à Rome, au siège de la FAO, soit à Genève, au siège de l'OMS. Elle élabore des propositions de normes et les soumet aux directions de la FAO et de l'OMS. Si elles sont avalisées, elle les publie dans le Codex Alimentarius.

La Commission a créé en son sein des comités dits **Comités du Codex** qui préparent les projets de normes à soumettre à la Commission : 13 comités s'occupent des normes relatives aux **produits** (Comité sur les graisses et les huiles ; sur le lait et les produits laitiers ; sur les sucres, etc.) ; 9 comités traitent des **questions générales** (comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, sur l'hygiène alimentaire, sur les additifs et les contaminants...).

En 1985, une directive de l'Assemblée générale des Nations Unies déclare que " **les gouvernements devraient tenir compte de la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire de tous les consommateurs, et appuyer et, dans toute la mesure du possible, adopter des normes tirées du Codex Alimentarius établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'organisation mondiale de la santé.** "

En 1992, lors d'une conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition, il est officiellement déclaré que " **L'accès à des aliments nutritionnellement appropriés et sans danger est un droit universel** ".

[Des objectifs ambitieux mais bien loin d'être atteints.]